

Municipalité de Châtillon JU

PROCES – VERBAL ASSEMBLEE COMMUNALE

N° 2025.06.11

Date :	Mercredi 11 juin 2025	Ouverture : 20 h 00	Clôture : 20h42
Lieu :	Salle Communale, route de Courrendlin 3 - Châtillon		

Présidence : Monsieur Philippe Marmy

Protocole tenu par : Mme Myriame Beuret, secrétaire communale

Participation : 15 ayants droit

Scrutateurs : Le Président propose en tant que scrutateur Monsieur Mittempergher Marinel. Sa proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Excusé : M. Richard Frund, conseiller communal, est excusé pour raison de santé.

Assemblée communale mercredi 11 juin 2025 à 20h00, salle communale, route de Courrendlin 3.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée ;
2. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux de l'exercice 2024 et voter les dépassements budgétaires ;
3. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au secrétariat communal et sur le site internet de la commune.

Le Président rappelle que cet ordre du jour a été publié dans le JO N° 20 du 30 mai 2025 ainsi que par voie de tout ménage N° 3 de juin 2025.

Aucune modification n'est demandée à cet ordre du jour qui est ainsi accepté par l'assemblée communale.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2024 pouvait être consulté au Secrétariat communal, sur le site internet de la commune et avant l'assemblée.

Le Président de l'Assemblée, M. Marmy Philippe, demande à l'assistance si la lecture du PV de la dernière assemblée est exigée. Personne ne se manifeste en faveur de la lecture de ce PV.

M. Marmy rappelle que les procès-verbaux des Assemblées communales peuvent être consultés en tout temps à l'administration communale.

Aucune intervention, aucune objection au sujet de ce PV, le Président passe au vote. Le PV est approuvé à l'unanimité avec remerciement à son auteure.

2. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux de l'exercice 2024 et voter les dépassements budgétaires

La Parole est donnée à M. Mittempergher pour l'entrée en matière.

M. Mittempergher présente le résultat des comptes 2024.

Le président passe au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le président redonne la parole à M. Mittempergher.

Le détail des comptes est présenté et quelques informations sont données notamment sur les dépassements budgétaires.

Fonction 0 : Administration générale M. Mittempergher relève une économie dans les imprimés pour les votations. Il y a également eu moins d'assemblées que budgétisé. Les jetons de présence des membres sont plus élevés pour deux raisons. Tout d'abord le nombre de séance a augmenté ainsi que le montant des jetons pour les séances du conseil. Il y a également eu des dépenses imprévues notamment, un faire-part et un cadeau de départ d'un enseignant. Les cotisations LPP ont légèrement augmenté. Les honoraires informatiques ont été importants en raison des paramétrages de la TVA.

Fonction 1 : Ordre et sécurité publique Les publications dans le journal officiel ont été plus nombreuses cette année. Une grande partie a été refacturée, notamment pour les demandes de permis.

Fonction 2 : Formation La fonction 2 comprend principalement les charges liées en lien avec les écoles venant soit du canton soit des communes voisines. Les dépenses ont été moins élevée pour l'école secondaire de Courrendlin. Au niveau de l'école primaire, les stores ont été changés dont une majorité financée par l'ECA. La housse d'un matelas de gym a également été remplacée, car défectueuse.

Fonction 3 : Culture, sport Les dépenses pour les loisirs sont plus importantes, notamment en raison de l'amortissement comptable de la place de jeux. Cette fonction comprend également la participation de la commune à la patinoire pour laquelle d'importantes discussions sont en cours.

Fonction 4 : Santé Cette fonction comporte principalement des cotisations à diverses associations.

Fonction 5 : Prévoyance sociale Comme pour la fonction 2, il s'agit principalement de charges liées cantonales en lien avec l'AVS, les prestations complémentaires, le social, etc.

Fonction 6 : Routes et transports Une augmentation des dépenses est relevée en lien avec la location d'un hangar en prévision de la résiliation du bail du hangar de la bourgeoisie. D'autres dépenses sont relevées comme l'amortissement de la réfection de la route en direction de Courrendlin, la pose du radar sympa et le déneigement.

Fonction 7 : Environnement et aménagement local Eau potable : il y a eu peu de fuites en 2024 et pas d'achat d'eau à Rossemaison. La réfection de la façade de la station de pompage a été reportée en 2025. Un remboursement unique d'impôt préalable a été effectué suite à l'assujettissement à la TVA.

Eau usée : Un bureau d'ingénieurs a été consulté pour différents dossiers. Les taxes de consommations ont été inférieures aux prévisions. Il y a également un remboursement unique d'impôt préalable.

Déchets : La ristourne du SEOD a été plus important. Cette dernière provient principalement des re entrées engendrées par les déchets des mâchefers et elle sera limité dans le temps.

Cours d'eau : Les frais d'entretien ont été moins élevés que budgétisé.

Fonction 8 : Economie publique Cette fonction concerne principalement la participation aux ouvrages collectifs.

Fonction 9 : Finances, impôts Les rentrées fiscales ont été moins importantes que budgétisées. La commune a contribué à la péréquation au lieu d'en être bénéficiaire.

Résultat : Les comptes 2024 se soldent sur un excédent de charges de CHF. 192'123.55

M. Mittempergher précise qu'il sera important d'accueillir de nouveaux contribuables pour apporter la manne fiscale manquante.

Le bilan est ensuite présenté et détaillé. La dette communale a diminué en 2024, notamment la dette nette par habitant.

M. Mittempergher présente également un tableau récapitulatif des rentrées fiscales. Il est constaté une stagnation depuis 5 à 6 ans.

Le rapport de l'organe de révision est présenté de manière résumée. L'organe de révision recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2024 présentés.

Le président des assemblées donne la parole à l'assemblée pour les éventuelles questions/remarques.

- **M. Z T** demande le nombre d'enseignants à l'école
 - **M. Gilliotte Lionel** répond qu'ils sont 7 en tout, soit avec plusieurs petits pourcentages.
 - **M. Mittempergher Silvio** ajoute que les charges en lien avec l'enseignement sont réparties au nombre d'habitant et non selon le nombre d'enseignants à l'école.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote

DECISION :

L'assemblée accepte les comptes 2024 et les dépassements budgétaires à l'unanimité.

3. Divers

Le président donne tout d'abord la parole au Conseil pour différentes informations :

- Traversée du village : M. Mittempergher rappelle la séance d'information du 24 juin prochain.
- Facturation de l'eau : M. Mittempergher informe l'assemblée du changement de période de facturation de l'eau afin de correspondre à l'année civile, ceci afin de palier aux problèmes liés à de futures modifications de TVA. Une information a été jointe aux acomptes d'eau envoyés récemment.
- Vol de munitions au stand de tir : les munitions et les voleurs ont été retrouvés.
- PAL : M. Domont donne une information sur l'avancée du dossier. Un premier jet a été soumis au canton qui a demandé quelques petites modifications. Une deuxième version a été déposée avec les corrections demandées, excepté certaines modifications d'affectations de terrains. Le conseil est dans l'attente du retour du canton.
- BKW : M. Domont informe encore l'assemblée que BKW procédera au changement des compteurs électrique sur le territoire communal. Un nouveau mode de facturation sera semble-t-il appliqué à la suite de ce changement.

Le président passe maintenant la parole à l'assemblée.

- **M. S J-C** demande quand aura lieu la séance sur l'extinction de l'éclairage public
 - **M. Domont Sébastien** informe l'assemblée que BKW semble enfin avoir trouvé les problèmes restants sur les lampadaires. Des données pourront être présentées lors d'une prochaine assemblée, notamment en termes d'économies d'énergies
 - **M. S J-C** estime inutile de rallumer les lampes à 5h à cette saison.
 - **M. Domont Sébastien** précise que le détecteur est situé à Courrendlin et la consommation des lampes est très faible.

- **M. C R** demande si le canton ne fauche plus les bords de route direction Courrendlin par mesure d'économie.
 - **M. Domont Sébastien** précise que le conseil n'a aucune information sur le sujet. Il sera demandé au voyer communal, qui doit faucher les bords de la route direction Courtételle, de le faire également en direction de Courrendlin.

- **M. S J-C** demande d'interdire l'ouverture des fenêtres lors de manifestations à l'école, notamment à 3h du matin et de demander la surveillance des enfants.
 - **M. Mitterpergher Silvio** demande si M. Seuret fait allusion au concert de Noël du groupement de jeunesse.
 - **M. S J-C** répond par l'affirmative. Il précise que le bruit est très important lors de manifestation notamment lorsque les fenêtres sont ouvertes.
 - **M. Z T** relève qu'il y a effectivement beaucoup d'incivilités aux alentours de l'école.

La parole n'étant plus demandée, le président clos cette assemblée. Il souhaite à toutes les personnes présentes un bel été.

L'assemblée est levée, il est 20h42.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président des assemblées

La Secrétaire

Philippe Marmy

Myriame Beuret